《 Et qui acquittent l'Aumône obligatoire (*az-Zakâh*) 》, il s'agit de la "purification" [136] des attributs psychiques, résultat qu'ils obtiennent par [le combat ou l'effort spirituel] (*al-mujâhadah*) ;

و المراقبة ﴿وَيُؤْتُونَ ٱلزَّكَوٰةَ﴾ عن صفات النفوس أي يزكون بالتجريد و المجاهدة

《 Et qui au sujet de la Vie Dernière 》 c'est-à-dire au sujet de la Station de la Contemplation (*Maqâm al-Mushâhadah*) 《 ont la certitude 》. Ceci veut dire que dans l'état d'intuition (*al-mukâshafah*) ils sont sûrs d'avoir la Vision directe (*al-mu'âyanah*), et l'Envoyé divin les guide vers celle-ci et leur fait l'annonciation du Paradis de l'Essence (*Jannah adh-Dhât)* et de la Délivrance Suprême (*al-Fawz al-A'zam*).

﴿وَهُم بِٱلْءَاخِرَةِ﴾ أي مقام المشاهدة ﴿يُوقِنُونَ﴾ يعني في حال المكاشفة يوقنون بالمعاينة و الرسول يهديهم إليها و يبشرهم بجنة الذات و الفوز الأعظم

Sourate XXVIII : Le Récit [*Al-Qaṣaṣ*]

Texte :

《 1. ṬÂ'-SÎN-MÎM. 2. *Celles-là sont les Signes du Livre Explicite.* 3. *Nous te réciterons au sujet de Moïse et du Pharaon une histoire dite selon la vérité, à l'intention d'un peuple de gens qui croient.* 》

﴿ طسٓمٓ ﴿١﴾ تِلْكَ ءَايَٰتُ ٱلْكِتَٰبِ ٱلْمُبِينِ ﴿٢﴾ نَتْلُوا۟ عَلَيْكَ مِن نَّبَإِ مُوسَىٰ وَفِرْعَوْنَ بِٱلْحَقِّ لِقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ ﴿٣﴾ ﴾

Commentaire :

(Aucun commentaire sur ces trois versets dont les deux premiers sont identiques aux deux premiers de la sourate XXVI : Les Poètes.)

136. L'aumône obligatoire est désignée par le terme *zakâh* qui signifie "purification" et s'entend aussi bien comme purification sacrificielle de l'âme des propriétaires des biens, que comme purification des biens eux-mêmes (l'acquittement de l'aumône légale assure la prospérité et la fécondité des biens et il est remarquable, sous ce rapport, que la racine *zakâ* exprime aussi une idée de "croître").